



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 19 septembre 2016.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 03 octobre 2016 à 19h30 à la maison communale.

SEANCE PUBLIQUE

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Finances

1. Décision de la Tutelle sur les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2016 - Information et décision
2. Décision de la Tutelle sur le compte de l'exercice 2015 - Information
3. Financement des services d'incendie - Redevances définitives des communes protégées de la classe Z

Fabriques d'églises

4. Fabrique d'église de Bellefontaine - Approbation du budget 2017.
5. Fabrique d'église de Bièvre - Approbation du budget 2017.
6. Fabrique d'église de Graide - Approbation du budget 2017.
7. Fabrique d'église de Gros-Fays Cornimont - Approbation du budget 2017.
8. Fabrique d'église de Monceau - Approbation du budget 2017.
9. Fabrique d'église de Naomé - Approbation du budget 2017.
10. Fabrique d'église de Oizy Baillamont - Approbation du budget 2017.
11. Fabrique d'église de Petit-Fays - Approbation du budget 2017 : Prorogation du délai.
12. Fabrique d'église de Oizy Baillamont - Approbation de la modification budgétaire n°1 2016.

Patrimoine

13. Bail emphytéotique pour la création d'un logement de transit à Bièvre avec le CPAS - Décision.

DNF

14. Cahier spécial des charges et cahier des charges des ventes de bois modifié le 07 juillet 2016 par le Gouvernement wallon - Ratification de la délibération du Collège communal du 19 septembre 2016.

Eclairage public

15. Placement d'un nouveau candélabre et luminaire d'éclairage public à Oizy - Ratification de la délibération du Collège communal du 19 septembre 2016.

Marchés publics

16. Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de plaines de jeux et d'un skate park - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

Travaux

17. Travaux d'entretien des voiries forestières - Exercice 2015 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
18. Travaux d'entretien des voiries forestières - Exercice 2016 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

ATL

19. Organisation des stages ADSL- Approbation de la convention

Le Directeur Général f.f.,



Laurent HANNARD

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL